



Compte rendu Comité technique spécial DGAL

19 février 2020

Un comité technique spécial (CTS) de la DGAL s'est tenu le 19 février 2020, sous la présidence de Bruno FERREIRA, directeur général de l'alimentation.

Étaient présents pour l'administration :

Bruno FERREIRA - DGAL,

Loïc EVAÏN - DGAL adjoint/CVO,

Stéphanie FLAUTO, chef du service de l'alimentation,

Céline RAOULX - Adjointe au chef de MAG,

ainsi que Françoise THEVENON-MORVAN (CGAAER) qui apporte un appui à la DGAL dans la préparation du plan stratégique 2020-2022

Représentantes de l'Alliance du Trèfle :

Isabelle GUERRY, Françoise KREMER et Françoise CÔME-CHEREAU (experte)

1. Organisation Territoriale de l'État Séminaire des préfigureurs des nouvelles directions départementales

La DGAL a demandé à ce que le pôle Protection des populations ne soit pas impacté par la réforme, notamment sur la chaîne de commandement et nos missions.

L'inter-départementalisation peut avoir du sens dans certains cas, mais ne doit pas servir à déplacer les équipes en région.

2. Nouveau plan stratégique de la DGAL

1/ le DGAL adjoint présente le bilan quantitatif du plan stratégique 2017-2019 :

Sur les 33 actions prévues dans le plan, 17 sont clôturées réalisées, 12 ne sont pas achevées et 4 ont peu ou pas progressé.

Un certain nombre de fiches ont été rédigées par les pilotes, notamment sur la prévention et la gestion des crises (Fipronil, PPA, Lubrizol, Brexit), les politiques incitatives (bien-être animal), les concertations interministérielles (en attente des arbitrages suite à la mission interministérielle), la transition agro-écologique, l'évolution de la législation de l'UE, la gouvernance sanitaire, le maillage vétérinaire, les conditions de travail (groupe RPS, déontologie),

Il a été plus difficile de faire avancer les actions transversales (gestion des PS/PC, réglementation, analyse prospective, communication, image de la DGAL, ...).

Un travail important a été réalisé, mais des points d'attention par rapport au plan stratégique 2017-2019 sont soulignés : volonté de limiter le nombre d'actions stratégiques et de pilotes (turnover de 68 % des pilotes en 3 ans). La charge de travail au quotidien, la gestion des crises, les EGA et le Brexit ont été les principaux freins à la réalisation de certaines actions stratégiques.

2/ Perspectives structurantes à prendre en compte pour le futur plan stratégique 2020-2022 :

Elles comprennent notamment :

- OVQ (objets de la vie quotidienne) restauration collective et phytos,
- GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des carrières),
- Attractivité de la DGAL,
- Présidence française du Conseil de l'UE (1^{er} semestre 2022, avancée de 6 mois en raison du Brexit),
- Maillage vétérinaire,
- Gouvernance du réseau des laboratoires (mandat SIEG),
- Réforme suite à la mission interministérielle,
- Pilotage transversal des PS/PC,

3/ Prévision possible d'actions à 3 niveaux :

- volet organisationnel,
- actions stratégiques,
- thématiques d'orientation du quotidien sur les missions.

Le DG précise qu'il n'a pas encore réfléchi aux volets organisationnels et aux actions stratégiques.

4/ Calendrier :

Le projet de plan a été présenté à l'AG de la DGAL le 16 janvier 2020. Sa finalisation est prévue en juin 2020.

Un accompagnement en terme de méthodologie est réalisé par le cabinet extérieur PWC.

La revue des missions a été réalisée. Un questionnaire aux agents est en cours d'élaboration.

Il est à noter qu'outre le questionnaire «en ligne» direct des agents, des groupes de travail par thématique et des groupes de travail plus informels entre agents sont prévus.

Le DG souhaite qu'il n'y ait pas que des encadrants dans ces groupes de travail afin de permettre à tous les agents de s'exprimer. Par ailleurs, pour les actions transversales, il est indispensable de discuter entre plusieurs sous-directions, plusieurs bureaux car toute la DGAL est concernée.

Le DG indique également qu'il souhaite que ces groupes de travail se tiennent hors d'un cadre hiérarchique, qu'ils constituent de véritables espaces de dialogue en vue d'une restitution auprès de la communauté de travail.

Le côté stratégique a vocation à être développé. Il faut éviter l'addition d'aspects opérationnels et la vision doit être partagée entre l'administration centrale et les services déconcentrés.

La méthode de consultation des services déconcentrés n'a pas encore été arrêtée.

Le DG indique qu'il n'est pas simple de proposer d'arrêter des missions même si cela a été proposé par la communauté de travail et qu'il est nécessaire d'avoir une stratégie d'accompagnement des agents concernés par les missions que l'on arrête.

Les incertitudes sur les arbitrages en sécurité sanitaire des aliments et le calendrier précis du Brexit rendent l'élaboration du plan plus difficile à caler dans le temps.

3. Cantine Vaugirard et immobilier

Contexte : une rénovation du RIE est prévue dans le cadre de travaux importants (intérieurs et extérieurs) prévus dans le bâtiment de la Mutualité française sur plusieurs années. Des nuisances (bruits côté cour) sont à craindre. Les parkings (voitures et vélos) resteront accessibles.

L'information est arrivée relativement tôt par rapport aux obligations contractuelles des restaurants.

A ce jour, 5 pistes de restaurants alternatifs sont identifiées (4 de ces restaurants sont situés entre 5 et 10 minutes à pied de la DGAL, le cinquième est situé à Montparnasse).

Des rendez-vous du bureau de l'action sanitaire et sociale avec les gestionnaires de ces restaurants sont prévus dès la semaine 9. L'idée de la direction est de trouver une ou des solutions au plus près de la DGAL afin de limiter le temps de déplacement des agents pour aller déjeuner. Les chèques repas ne sont pas envisageables.

Le bail du site Vaugirard court jusqu'à fin 2024 avec possibilité de cession partielle en 2022. A ce jour, la stratégie immobilière du MAA est encore en préparation. La circulaire de juillet 2019 prévoit un maximum de 10 m² par agent en moyenne en prenant en compte les parties communes, ce qui est actuellement largement dépassé à la DGAL.

Le DG indique qu'à ce stade, il n'y a aucune option prédéfinie pour la DGAL.

4. Questions diverses

➤ MAG DGAL

Le chef de MAG ne souhaite pas revenir sur son poste.

En accord avec l'adjointe du chef de MAG et après discussion en CODIR DGAL, une organisation expérimentale est mise en place en attendant le résultat de la mission du CGAAER sur le devenir des MAG d'administration centrale. Cela consiste en une fusion de la MAG SG et de la MAG DGAL en une structure unique et au recrutement d'un adjoint affecté «en permanence» sur le site de Vaugirard.

Les agents travaillant dans cette nouvelle structure vont être identifiés comme compétents sur tel ou tel sujet. En fonction des questions qu'ils se posent, les agents de la DGAL devront contacter l'agent identifié comme compétent qui sera physiquement en poste soit à la DGAL, soit au SG à Varenne.

Irène Buttier va revenir le 1er mars 2020.

Le DGAL souhaite pouvoir disposer d'une vision plus claire des effectifs réels (prise en compte des temps partiels, des départs et arrivées en cours d'année) afin d'éviter un dépassement de la DO.

➤ Conclusions de la mission interministérielle sur les inspections de la chaîne alimentaire

Dans le document qui a circulé, il est indiqué que l'agence est une fausse bonne solution, mais qu'il y a nécessité absolue de coordonner la gouvernance de la chaîne alimentaire.

Le DG est toujours en attente des arbitrages par Matignon.

➤ Brexit

Les effectifs (180 agents) sont maintenus. Le calendrier et les conditions de mise en œuvre du Brexit seront plus claires fin juin.

Certains agents déjà recrutés vont devenir formateurs. En attendant la mise en place des contrôles dans le cadre du Brexit, certains agents sont actuellement redéployés sur des missions pour les DD ou les DRAAF (notamment délocalisation de tâches pour traitement local et travail sur les procédures d'organisation portuaire).

Suite à une question de l'Alliance du Trèfle, le DG indique que dans le cadre des redéploiements des agents recrutés pour le Brexit, aucun d'entre eux ne s'est vu contraint de devoir aller travailler à distance importante de la résidence administrative sur laquelle il a été recruté.

➤ **Groupe de travail RPS**

Les représentants du personnel insistent sur le manque de ressources, de disponibilité des participants et une configuration inadaptée de ce GT.

Le DG indique qu'il est en attente d'un retour d'expérience sur le fonctionnement du groupe actuel, à examiner en CODIR.

Un accompagnement extérieur pourrait être demandé.

➤ **RIFSEEP des TSMA et des IAE**

Pour les TSMA et les IAE, il n'y a pas eu de campagne de primes (pas de modulation des primes) fin 2019.

Les montants des primes ont été reconduits fin 2019 identiques à ceux de fin 2018.

Pour les agents dont les primes ont été modulés à moins de 100 en 2018, les structures ont été sollicitées pour indiquer si la modulation inférieure à 100 devait être maintenue ou si elle devait être augmentée à 100.

Un bilan des primes des TSMA et des IAE sera présenté au prochain CTS DGAL.

Les barèmes 2020 seront maintenus en 2021.

➤ **Entretiens professionnels 2019 (réalisés en 2020)**

Le DG a fait les entretiens, sauf un, sur la base d'une lettre d'objectifs fixés par le ministre, diffusée au CODIR, et qui pourrait être diffusée plus largement.

Le DG insistera en CODIR sur la remontée à la MAG des comptes rendus des entretiens «2019».

En cas d'absence du chef de bureau, les entretiens doivent être réalisés par l'adjoint.

➤ **Transition écologique : vélos électriques et installation de bornes**

Le sujet de la transition écologique a été discuté en CODAC (comité des directeurs d'administration centrale du MAA).

Une expérimentation de mise à disposition d'un pool de vélos électriques va être réalisée (elle commencera sur le site de Maine et devrait être ensuite généralisée aux autres sites parisiens).

La DGAL est confrontée à des difficultés récurrentes pour obtenir l'installation de bornes de recharge électrique par le bailleur.

Suite à une question de l'Alliance du Trèfle sur la possibilité d'un remboursement partiel de la location d'un vélo électrique (au même titre que le remboursement partiel du Pass Navigo), la MAG indique qu'elle va se renseigner auprès du SG.

➤ **Dérogations horaires et télétravail lors des grèves des transports en commun**

Lors des grèves, 8 ordinateurs portables supplémentaires ont été équipés et 40 conventions temporaires de télétravail ont été signées (en plus des conventions pérennes).

Deux agents ont travaillé sur un site externe (l'un à l'Arboreal à Montreuil et l'autre à la DRIAAF Île-de-France à Cachan).

Certains agents ont demandé à ce que leur convention temporaire de télétravail devienne pérenne. Toutes ces demandes ont reçu un avis favorable.

Le DG confirme qu'en cas de changement de bureau au sein de la DGAL, un agent qui bénéficie déjà d'une convention de télétravail doit faire une nouvelle demande car la logique de gestion du télétravail se fait par bureau.